



59 Elizabeth II
A.D. 2010
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

3rd Session, 40th Parliament

3^e session, 40^e législature

N^o 66

Wednesday, November 17, 2010

Le mercredi 17 novembre 2010

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk
 Angus
 Baker
 Banks
 Boisvenu
 Braley
 Brazeau
 Brown
 Callbeck
 Campbell
 Carignan
 Champagne
 Chaput
 Charette-Poulin
 Cochrane
 Comeau
 Cools
 Cowan
 Dallaire
 Dawson
 De Bané
 Di Nino
 Dickson
 Downe
 Duffy
 Dyck
 Eaton
 Eggleton
 Fortin-Duplessis
 Fox
 Frum
 Furey
 Gerstein
 Greene

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Harb
 Hervieux-Payette
 Housakos
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kinsella
 Kochhar
 Lang
 Lapointe
 LeBreton
 Losier-Cool
 Mahovlich
 Marshall
 Martin
 Massicotte
 Meighen
 Mercer
 Merchant
 Mitchell
 Moore
 Munson
 Nancy Ruth
 Neufeld
 Ogilvie
 Oliver
 Patterson
 Pépin
 Peterson
 Plett
 Poirier
 Poy
 Ringuette
 Rivest

Robichaud
 Runciman
 Seidman
 Sibbeston
 Smith
 St. Germain
 Stewart Olsen
 Stollery
 Tardif
 Tkachuk
 Wallace
 Wallin
 Watt
 Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk
 Angus
 Baker
 Banks
 Boisvenu
 Braley
 Brazeau
 Brown
 Callbeck
 Campbell
 Carignan
 Champagne
 Chaput
 Charette-Poulin
 Cochrane
 Comeau
 Cools
 *Cordy
 Cowan
 Dallaire
 Dawson
 *Day
 De Bané
 Di Nino
 Dickson
 Downe
 Duffy
 Dyck
 Eaton
 Eggleton
 Fortin-Duplessis
 Fox
 *Fraser
 Frum
 Furey
 Gerstein
 Greene
 Harb

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette
 Housakos
 *Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kinsella
 Kochhar
 Lang
 Lapointe
 LeBreton
 Losier-Cool
 *MacDonald
 Mahovlich
 Marshall
 Martin
 Massicotte
 Meighen
 Mercer
 Merchant
 Mitchell
 *Mockler
 Moore
 Munson
 *Murray
 Nancy Ruth
 Neufeld
 Ogilvie
 Oliver
 Patterson
 Pépin
 Peterson
 Plett
 Poirier
 Poy
 *Raine
 Ringuette
 Rivest

Robichaud
 *Rompkey
 Runciman
 Seidman
 Sibbeston
 Smith
 St. Germain
 Stewart Olsen
 Stollery
 *Stratton
 Tardif
 Tkachuk
 Wallace
 Wallin
 Watt
 Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations**

The Honourable Senator Harb tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Inter-Parliamentary Union, respecting its participation at the Parliamentary Panel within the Framework of the World Trade Organization (WTO) Public Forum 2010 and the 22nd Session of the Steering Committee of the Parliamentary Conference on the WTO, held in Geneva, Switzerland, on September 16, 2010.—Sessional Paper No. 3/40-817.

o o o

The Honourable Senator Massicotte tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Africa Parliamentary Association respecting its participation in the bilateral visits to Cotonou, Benin and Ouagadougou, Burkina Faso, from September 5 to 12, 2010.—Sessional Paper No. 3/40-818.

ORDERS OF THE DAY

Pursuant to rule 59(10), the Honourable Senator Mitchell raised a question of privilege with respect to the content of the *Debates of the Senate*.

Debate.

SPEAKER'S RULING

Honourable senators, let me thank all honourable senators for their interventions on this matter. It is important that the matter was brought to the floor of the house. I am prepared to deal with it.

First and foremost, the official record of this house is the publication that is on our desks every day called the *Journals of the Senate*. That is the only official record. If you look at page 948 of the *Journals of the Senate* from November 16, 2010, it describes that Commons Public Bills were called; Orders No. 1 and 2 were called and were postponed until the next sitting. Then:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Mitchell, seconded by the Honourable Senator Banks, for the second reading of Bill C-311, An Act to ensure Canada assumes its responsibilities in preventing dangerous climate change.

The question being put on the motion, it was negatived on the following vote.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de rapports de délégations interparlementaires**

L'honorable sénateur Harb dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Union interparlementaire concernant sa participation à la réunion-débat parlementaire dans le Cadre du Forum public de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 2010 et à la 22^e session du Comité de pilotage sur la Conférence parlementaire sur l'OMC, tenue à Genève (Suisse), le 16 septembre 2010.—Document parlementaire n° 3/40-817.

o o o

L'honorable sénateur Massicotte dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Afrique concernant ses visites bilatérales à Cotonou, Bénin et à Ouagadougou, Burkina Faso, du 5 au 12 septembre 2010.—Document parlementaire n° 3/40-818.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 59(10) du Règlement, l'honorable sénateur Mitchell soulève une question de privilège concernant le contenu des *Débats du Sénat*.

Débat.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs, je tiens à remercier tous les sénateurs qui sont intervenus. C'est une bonne chose que la question ait été soulevée, et je suis maintenant prêt à rendre une décision.

D'abord et avant tout, je précise que les *Journaux du Sénat*, qui sont déposés chaque jour sur nos pupitres, constituent le seul compte rendu officiel de nos délibérations. Si on se reporte à la page 948 des *Journaux du Sénat* du 16 novembre 2010, on peut y lire : que les projets de loi d'intérêt public des Communes sont appelés et que les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance. On peut ensuite y lire ceci :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Mitchell, appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-311, Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux.

La motion mise aux voix est rejetée par le vote suivant :

Honourable senators, that is the official record.

I will come to the matter of Hansard that has been the subject of discussion.

As I listened to the debate around the matter, yesterday the proceedings were perfectly in order in the disposition of Bill C-311. There was lots of time; there was a delay of an hour for the vote; but the decision was made. Since a decision of the house was made, I feel it is my obligation to remind honourable senators that, as recorded in *Beauchesne*, sixth edition, at citation 479:

A Member may not speak against or reflect upon any determination of the House, unless intending to conclude with a motion for rescinding it.

Page 617 of the second edition of *House of Commons Procedure and Practice* states:

Members may not speak against or reflect upon any decision of the House. This stems from the well-established rule which holds that a question, once put and carried in the affirmative or negative, cannot be questioned again. Such reflections are not in order because the Member is bound by a vote agreed to by a majority.

Comments criticizing or reflecting about a clear decision taken by the Senate shall not be made. I am not suggesting that such comments have been made in this discussion, but I wanted to put this as part of the background. What was done yesterday was dealt with in an orderly manner and we are not commenting on it.

Earlier in the day, questions were raised as to whether or not it is in order for a bill that is at second reading to be put to a vote, and whether there is some relationship to the number of members who would have spoken on a bill that is at second reading. Of course, as all honourable senators know, according to our rules, second reading is a debate on the principle of a bill. More clearly, if some honourable senators are opposed to the principle of the bill, they will not adopt the bill at second reading. That has occurred in the past and that was the question that was put forward. There have been several cases of such bills. One is Bill 86, An Act to amend The Farmers' Creditors Arrangement Act, 1934. The motion for second reading passed in the negative. Another is An Act to amend the Lord's Day Act, which was put for second reading and also passed in the negative. The answer to that question is that that has occurred.

As to the question around the timeliness of raising a question of privilege and whether or not rule 59(10) was available, I think, in light of what Senator Tardif has said, it appears that this rule might have been available. More typically, because the vote was 24 hours ago, the more normal proceeding of using a written notice would have been used.

I am unable to find a *prima facie* question of privilege in this matter. However, I think the wise counsel from Senator Cools is important. I will undertake to make inquiries because of the integrity of our reporting system and the professionalism and tremendous work that all honourable senators recognize is done by those who work so diligently in producing the Debates, while

Honorable sénateurs, c'est ce qui est inscrit dans le compte rendu officiel de nos délibérations.

Je reviendrai à la question du harsard qui était au cœur de la discussion.

Après avoir entendu le débat qui vient d'avoir lieu, je peux dire que les travaux d'hier sur le projet de loi C-311 étaient en tous points conformes au *Règlement*. Personne n'a manqué de temps; le vote a été repoussé d'une heure, mais une décision a été prise. Et comme le Sénat a pris une décision, il est de mon devoir de rappeler aux honorables sénateurs ce que dit la sixième édition du *Beauchesne* au commentaire 479 :

Il est interdit à tout député de critiquer quelque décision de la Chambre s'il n'a pas l'intention de faire suivre ses observations d'une motion portant annulation de la décision.

Voici en outre ce qu'on peut lire à la page 617 de la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* :

Les députés ne peuvent pas se dresser contre ou critiquer une décision de la Chambre. Cela découle de la règle bien établie selon laquelle une question, lorsqu'elle a été mise aux voix, ne peut pas être posée de nouveau, que la motion ait été adoptée ou rejetée. De telles critiques n'ont pas leur place parce que le député est lié par la décision de la majorité.

On ne doit pas faire de critique sur une décision claire prise par le Sénat, ni chercher à la remettre en question. Je ne dis pas que des commentaires de ce genre ont été formulés au cours de la présente discussion, mais je tenais à le préciser d'entrée de jeu. La séance d'hier s'est déroulée de façon ordonnée et nous ne ferons pas de commentaire à cet égard.

Plus tôt au cours de la journée, des questions ont été soulevées afin de déterminer s'il est conforme au Règlement de soumettre à un vote un projet de loi qui en est à l'étape de la deuxième lecture et s'il y a un lien quelconque avec le nombre de sénateurs qui seraient intervenus dans le débat à l'étape de la deuxième lecture. Comme les sénateurs le savent, selon notre Règlement, la deuxième lecture porte sur le principe d'un projet de loi, ce qui signifie que si certains sénateurs s'opposent au principe du projet de loi, ils ne l'adopteront pas en deuxième lecture. Une telle situation s'est déjà produite par le passé et c'est la question qui avait été posée. Il y a eu plusieurs autres exemples du même genre, dont le projet de loi 86, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers en 1934. La motion de deuxième lecture avait été rejetée. Il y a également eu la Loi modifiant la Loi sur le dimanche qui a été mise aux voix en deuxième lecture et qui a également été rejetée. Une telle situation s'est donc déjà produite.

Pour ce qui est du délai à respecter pour soulever une question de privilège et du fait qu'on pouvait invoquer ou non le paragraphe 59(10) du Règlement, je pense, à la lumière de ce que le sénateur Tardif a dit, qu'on aurait pu invoquer ce paragraphe. Comme le vote a eu lieu il y a 24 heures, on aurait dû avoir recours à la méthode plus habituelle qui consiste à envoyer un préavis par écrit.

De prime abord, je ne vois pas matière à question de privilège dans cette affaire. Toutefois, je pense que le sage conseil formulé par le sénateur Cools est important. Je vais m'informer par respect pour l'intégrité de notre système de compte rendu et pour le professionnalisme et le travail remarquable des personnes qui, comme les sénateurs le savent, travaillent avec diligence à la

providing, as Senator Cools pointed out, opportunities for errors of spellings, et cetera, to be corrected through examination of the blues. I know there is no intent on any honourable senator's part to cast aspersions on the excellent work that our reporters do.

Honourable senators, I will conclude by saying that all honourable senators understand that there are technical limitations. The microphones can pick up only one voice at a time, when they are on, so what is recorded on the tape is what is picked from the microphones that are open at the time and does not cover absolutely everything said at the time.

That is my ruling. I will undertake to report on the administrative side of the issue.

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Greene, seconded by the Honourable Senator MacDonald, for the second reading of Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act.

After debate,

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Pépin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 3 to 5 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Brazeau, seconded by the Honourable Senator Lang, for the second reading of Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands.

After debate,

The Honourable Senator Dyck, for the Honourable Senator Mitchell, moved, seconded by the Honourable Senator Peterson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Inquiries

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

production des débats. Comme le sénateur Cools l'a souligné, il est possible de corriger les fautes d'orthographe et les autres erreurs du genre en examinant attentivement les bleus. Je sais que les sénateurs n'ont aucunement l'intention de semer le doute sur l'excellent travail réalisé par nos sténographes.

En conclusion, je dirai que, comme tous les sénateurs le savent, il existe des limites sur le plan technique. Lorsqu'ils sont ouverts, les microphones ne peuvent capter qu'une voix à la fois. Par conséquent, la bande audio reproduit ce qui est saisi par les microphones ouverts; on ne peut donc pas entendre tout ce qui est dit à un moment précis.

C'est ma décision. Je ferai rapport au sujet des aspects administratifs de la question.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Greene, appuyée par l'honorable sénateur MacDonald, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures.

Après débat,

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Pépin, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 3 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Brazeau, appuyée par l'honorable sénateur Lang, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Après débat,

L'honorable sénateur Dyck propose, au nom de l'honorable sénateur Mitchell, appuyée par l'honorable sénateur Peterson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Interpellations

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reports of Committees

Consideration of the eleventh report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (Bill S-10, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other Acts, with an amendment), presented in the Senate on November 4, 2010.

The Honourable Senator Wallace moved, seconded by the Honourable Senator Duffy, that the report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 10 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the consideration of the eighth report (interim) of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources entitled: *Facts Do Not Justify Banning Canada's Current Offshore Drilling Operations: A Senate Review In the Wake of BP's Deepwater Horizon Incident*, deposited with the Clerk of the Senate on August 18, 2010.

After debate,

The Honourable Senator Lang moved, seconded by the Honourable Senator Angus, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 3 to 7 were called and postponed until the next sitting.

Rapports de comités

Étude du onzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (projet de loi S-10, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, avec amendement), présenté au Sénat le 4 novembre 2010.

L'honorable sénateur Wallace propose, appuyé par l'honorable sénateur Duffy, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^{os} 1 à 10 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'étude du huitième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, intitulé *Les faits ne justifient pas l'interdiction des opérations actuelles de forage en mer : étude sénatoriale au lendemain de l'incident de la plate-forme Deepwater Horizon de BP*, déposé auprès du greffier du Sénat le 18 août 2010.

Après débat,

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Angus, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 3 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Other

Orders No. 14, 8, 23, 10, 3, 13, 2, 7 (inquiries), 38, 57 (motions), 12, 21 (inquiries), 55 (motion), 16, 17 (inquiries), 50 (motion) and 11 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Carstairs, P.C., calling the attention of the Senate to the Impact of Dementia on the Canadian Society.

Debate.

At 4 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate on April 15, 2010, the Senate adjourned until 1:30 p.m. tomorrow.

**Changes in Membership of Committees
Pursuant to Rule 85(4)**

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Chaput (*November 16, 2010*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Cowan (*November 16, 2010*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Mitchell (*November 16, 2010*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Peterson (*November 16, 2010*).

Autres

Les articles n^{os} 14, 8, 23, 10, 3, 13, 2, 7 (interpellations), 38, 57 (motions), 12, 21 (interpellations), 55 (motion), 16, 17 (interpellations), 50 (motion) et 11 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'impact des démences sur la société canadienne.

Débat.

À 16 heures, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 15 avril 2010, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.

**Modifications de la composition des comités
conformément à l'article 85(4) du Règlement**

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 16 novembre 2010*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Cowan (*le 16 novembre 2010*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 16 novembre 2010*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 16 novembre 2010*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5